

# PLAN ARCHIPEL

La Communauté métropolitaine de Montréal présente des solutions pour l'archipel

Pour mettre en oeuvre notre...

## VISION 2025

Un archipel protégé, résilient et accessible à la population du Grand Montréal dans une perspective durable.

3 axes :

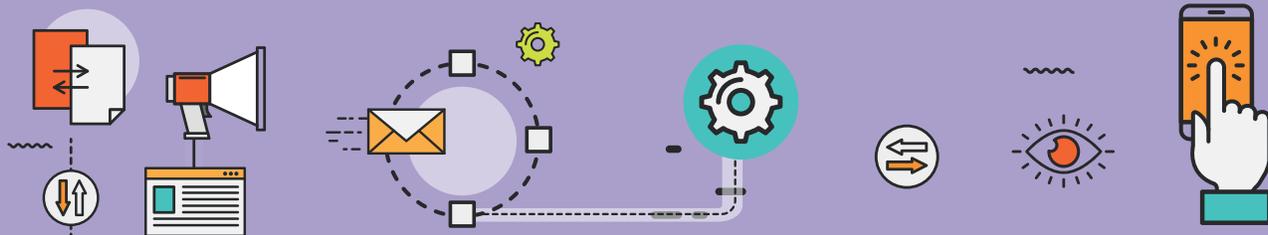
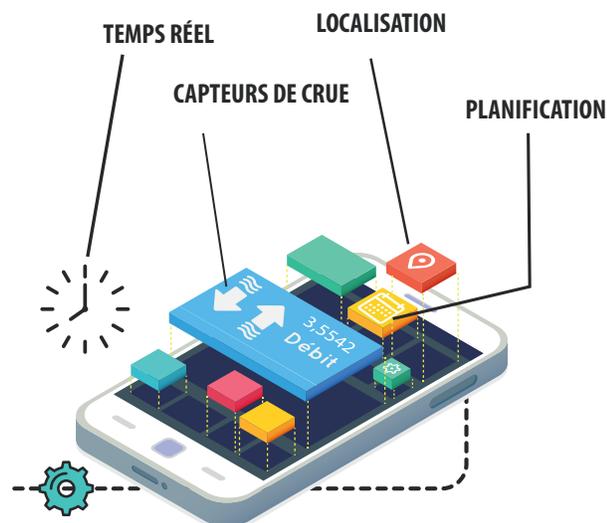
1. Un archipel protégé : la protection des différents éléments de l'écosystème (population, biens publics, milieux naturels et cadre bâti). La prévention des impacts par des mesures opérationnelles et coordonnées à l'aide d'outils et de systèmes en temps réel.
2. Un archipel résilient : une approche concertée pour la réduction des vulnérabilités en tenant compte des changements climatiques et par des actions planifiées telles que l'aménagement des berges et des plaines inondables.
3. Un archipel accessible : redonner à la population l'accès aux berges et à l'eau. Rendre disponibles les informations par des outils conviviaux et par des données ouvertes.

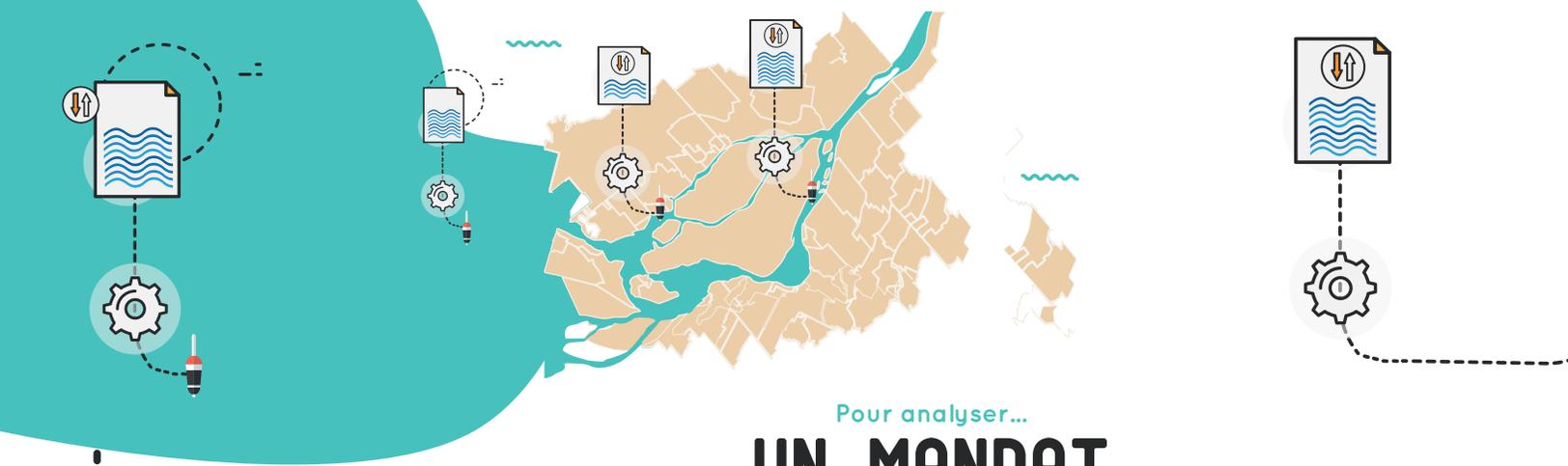


Pour y arriver...

## UN PLAN D'ACTION ET DES OUTILS

- Créer un Bureau de projet de gestion des risques d'inondation.
- Réaliser l'ensemble de la cartographie du risque annuel d'inondation.
- Élaborer une méthodologie commune pour modéliser l'écoulement des rivières des cours d'eau métropolitains et des cours d'eau locaux, selon les besoins.
- Effectuer les analyses nécessaires en vue d'améliorer la cohésion des interventions en matière de sécurité civile (ex. : gestion des barrages).
- Effectuer des analyses de vulnérabilité des milieux de vie.
- Développer une méthodologie opérationnelle pour la cartographie dynamique des risques.
- Harmoniser, à l'échelle de l'archipel, les outils et techniques pour déterminer les cotes de crue.
- Définir des mécanismes de coordination, de collaboration et de communication entre les acteurs.
- Procéder à une gestion active des débits par une cartographie dynamique modélisant le risque d'inondation en temps réel.





Pour analyser...

## UN MANDAT DE LA COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT

Dresser un portrait des inondations de mai 2017 et émettre des recommandations en matière d'aménagement du territoire dans une perspective d'adaptation aux changements climatiques.

Pour comprendre...

## DES CONSTATS

- Il y a des écarts importants entre les niveaux de crue réels et théoriques. La méthodologie utilisée pour établir les cotes ne tient pas compte de la gestion des ouvrages de retenue (ex. : barrage).
- Les études hydrauliques et de révision des cotes de crue sont réalisées séparément pour chaque cours d'eau.
- Il n'existe aucun outil opérationnel de cartographie et d'analyse du risque.
- Les risques associés aux inondations sont généralement méconnus des citoyens et des municipalités, et ce, même quand ceux-ci sont directement concernés.
- Dans l'optique de ne pas revivre un événement comme celui de 2017 et de s'adapter aux changements climatiques, le statu quo en matière de gestion des inondations n'est pas envisageable.

Pour le financer...

## UNE ENTENTE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC - CMM

- Déterminer les cotes de crue applicables et réaliser l'ensemble de la cartographie du risque annuel d'inondation pour les rivières identifiées au PMAD.
- Mettre en place un monitoring des niveaux d'eau et de débit aux endroits stratégiques.
- Élaborer une nouvelle réglementation en rive dans le cadre du PMAD et accompagner les MRC, agglomérations et municipalités pour la conformité et l'application de cette nouvelle réglementation.
- Élaborer un plan de communication et une trousse d'information pour les municipalités et les citoyens.

\* Référence : Rapport de la commission de l'aménagement

-[http://cmm.qc.ca/fileadmin/user\\_upload/documents/20170915\\_Inondations2017\\_rapportCAM.pdf](http://cmm.qc.ca/fileadmin/user_upload/documents/20170915_Inondations2017_rapportCAM.pdf)

